



Monsieur Jean-Louis BATTUT
Président de l'EPAGE AGOUT
6 rue de l'Usine
81090 LAGARRIGUE

Castres, le 20 DEC. 2023

N/réf : DART – AJ/NL/2023-1328

Objet : régularisation des ouvrages hydrauliques identifiés sur la commune de Saint-Amans-Soult
Affaire suivie par Alexandre JACQUIN

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier en date du 28 novembre dernier relatif aux systèmes d'endiguement.

Afin de pouvoir statuer sur l'ouvrage de la commune de Saint-Amans-Soult situé à hauteur du lycée forestier, je souhaite que l'EPAGE AGOUT puisse réaliser les études nécessaires dans le cadre du PAPI AGOUT et du fonds vert.

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.



Le Président,


Pascal BUGIS

Copie : Monsieur le Maire de Saint-Amans-Soult

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - CS 50007 - 81115 Castres Cedex
Tél. 05 63 73 50 00 - Fax 05 63 73 50 02 - agglomeration@castres-mazamet.com

À Albine, le 15 mars 2024

Monsieur Jean-Louis BATTUT
Président DE L'EPAGE AGOUT
6 Rue de l'Usine
81090 LAGARRIGUE

Dossier suivi en interne par Florian CROUX
environnement@cc-thoremontagnenoire.fr
05.63.37.69.71

Objet : Régularisation des ouvrages hydrauliques identifiées sur la commune de Labastide Rouairoux.

Monsieur le Président,

Suite à notre réunion concernant les systèmes d'endiguement identifiés sur la commune de Labastide-Rouairoux, nous souhaitons intervenir sur l'ouvrage situé sur les berges du Thoré. Pour ce faire, il serait nécessaire que l'EPAGE Agout inscrive l'ouvrage dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) AGOUT et du Fonds Vert.

La Communauté de Communes Thoré-Montagne Noire reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans la réalisation de cette étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

Copie : Madame la maire de Labastide Rouairoux



DÉPARTEMENT DU TARN



COMMUNE
de
RÉALMONT
81120

Réalmont, le 16 fév. 2024

Syndicat mixte du Bassin de l'Agout
M. Jean-Louis Battut, Président
10 impasse de la Sigourre
81290 LABRUGUIERE

Affaire suivie par : Hélène Durand,
cheffe de projet Petite ville de demain
pvd@realmont.fr / 09 72 56 26 06

Objet : Programme de gestion du Blima face aux enjeux liés aux inondations

PJ : Projets de fiches action 4.4 et 6.8

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le syndicat mixte du Bassin de l'Agout a proposé à la commune de Réalmont un programme d'actions visant une démarche de gestion globale du Blima, en intégrant les enjeux liés aux inondations.

Je vous remercie de cette proposition qui répond tout à fait aux attentes de la commune.

Je souhaite ainsi vous faire part de mon accord sur les projets de fiches actions annexées au présent courrier et vous informer qu'une délibération précisant les modalités de travail entre la ville et le syndicat mixte de l'Agout sera prochainement présentée au conseil municipal.

Dans l'attente, je reste à votre disposition pour tout échange complémentaire et vous prie d'agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Henri VIAULES

